



Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2026-2027

Entre d'une part :

La Métropole de Dijon 40 avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 11 décembre 2025, Ci-après dénommée « Dijon Métropole » ou « la Métropole »,
D'une part,

Et d'autre part :

Vitagora, dont le siège social se situe 16 rue de l'hôpital, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Oisín MORRIN, dûment habilité aux fins des présentes,
D'autre part,

Ci-dessous ensemble désignées sous le terme « les Parties »

Il est convenu comme suit :

Rappel du contexte :

Dijon métropole, établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique, porte un démonstrateur territorial de la transition alimentaire appelé ProDij répondant à des enjeux de cohésion sociale, de protection de l'Environnement et de développement d'activités économiques. Ce projet partenarial labellisé Territoire d'Innovation associe les acteurs de l'écosystème métropolitain et régional.

De plus, Dijon Métropole développe une politique de parcours pour l'innovation à destination des startup et des projets innovants d'entreprises implantés sur le territoire métropolitain.

Enfin, Dijon métropole vise la neutralité Carbone en 2050, engagement pris dans l'adoption du PCAET en septembre 2024 qui comprend un volet alimentation et un volet biodiversité. Elle traduit aussi cet engagement dans l'objectif de décarbonation des activités économiques labellisé « Territoire d'Industrie »

Vitagora, association professionnelle agroalimentaire, labellisée pôle de compétitivité, représentant de l'ANIA en région Bourgogne Franche-Comté, fédère un réseau de plus de 680 membres, depuis son siège implanté à Dijon. Depuis sa création en 2005, Vitagora s'est attachée à structurer un écosystème d'innovation agricole et agroalimentaire, et participe pleinement à cette dynamique de transition alimentaire du territoire métropolitain.

Depuis près de 20 ans, Vitagora joue efficacement son rôle de catalyseur au sein de son écosystème : en accompagnant individuellement ses adhérents, et en les faisant dialoguer entre eux, Vitagora a rendu possible l'émergence de projets dont les développements conduisent à la mise sur le marché de produits innovants.

Afin d'accompagner ses adhérents sur la croissance et l'innovation visant les marchés alimentaires à haute valeur ajoutée, Vitagora a élaboré une stratégie autour du bien-être des consommateurs par l'alimentation. Le Pôle développe ainsi trois domaines d'activité stratégiques :

- plaisir gustatif
- préservation du capital santé
- préservation de l'environnement

Les retombées pour les acteurs économiques et pour le territoire concernent plus de 300 projets d'innovation collaboratifs accompagnés par Vitagora. Ces projets représentent plus de 150 millions d'euros d'investissements. A l'international, Vitagora possède un bureau de représentation au Japon, dans la région de Kyushu et le département de Kumamoto, avec lequel Dijon métropole a signé en 2023 un accord de partenariat.

Dijon métropole et Vitagora entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition alimentaire afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Cette convention-cadre doit permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessus et peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon métropole et Vitagora. Elle peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins. Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Missions et objectifs :

Vitagora a pour ambition de devenir le leader mondial de l'innovation alimentaire et de faire rayonner Dijon métropole comme territoire démonstrateur de l'alimentation durable. Pour cela Vitagora poursuit un triple objectif :

- 1) Faciliter la collaboration entre les membres académiques et industriels de Vitagora pour développer des produits et services à forte valeur ajoutée, tout en levant des verrous scientifiques et technologiques,
- 2) Contribuer à renforcer l'attractivité de son écosystème local, pour attirer des jeunes pousses ou des entreprises plus matures sur son territoire dans le domaine de l'AgriFoodTech¹
- 3) Développer des services et outils innovants qui permettront d'améliorer le système alimentaire, dans sa composante locale et mondiale, pour le rendre plus durable (ex. micro-organismes appliqués à la transition alimentaire).

La fusion-absorption de FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, permet la conduite d'actions ambitieuses et efficaces pour le territoire et les acteurs qui y sont implantés. Vitagora est en capacité de proposer aux start-ups, PME et ETI du territoire un parcours d'accompagnement plus complet, qui les incitera à se développer sur son territoire.

L'appui financier en subvention est justifié par le fait que Vitagora poursuit son développement au sein de Dijon métropole, tout en contribuant au développement de nouvelles activités économiques en lien avec ses partenaires (AgrOnov, DECA BFC, GPPR, SATT Sayens, DBI, etc.). Le périmètre thématique et géographique de Vitagora (tant sur le plan local qu'au niveau international) lui confère un rôle central dans la structuration de l'écosystème agroalimentaire et fait de Vitagora un acteur majeur pour conduire les actions visant à accompagner les transitions agroécologique et agroalimentaire, en impliquant les citoyens-consommateurs et en les plaçant au cœur du système alimentaire territorial.

La présente convention se décline en 3 fiches-actions, dont le détail se trouve en annexes :

¹ Agrifoodtech : innovation qui se déroule tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et pas seulement à l'une ou l'autre extrémité de cette chaîne de valeur qualifiée chacune par « agtech » et « foodtech ». Comme pour toutes les industries, la technologie joue un rôle clé dans le fonctionnement du secteur agroalimentaire, que cette technologie repose sur le code « numérique » ou le code « du vivant ».

- 1) Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur : grâce à son offre de services extrêmement riche sur le plan local, et son réseau reconnu internationalement, Vitagora accompagne le développement des entreprises et contribue au rayonnement des acteurs académiques implantés sur le territoire métropolitain. Vitagora est reconnu pour son savoir-faire dans le montage et le management de projets innovants, et dans le développement de services sur-mesure répondant aux problématiques des TPE et PME du territoire.
- 2) Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgriFoodTech : en poursuivant les actions initiées par l'association FoodTech®, et au titre de coordinateur du réseau national FoodTech, en identifiant des start-up d'intérêt pour le territoire métropolitain dijonnais, ceci au travers d'actions locales (ex. « On mange quoi demain », AgriFoodChallenge) et nationales (animation de l'espace FoodTech au SIAL).
- 3) Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de notre écosystème sur les sujets de l'alimentation durable et faire de Dijon métropole une référence sur les sujets de la transition alimentaire : par l'organisation d'événements de promotion et d'attractivité à Dijon, l'implication dans des projets européens, et la réalisation d'actions à l'international, en synergie avec la direction des relations internationales de Dijon (ville et métropole).

L'ensemble des 3 volets d'actions fait l'objet d'un compte rendu territorialisé annuel permettant d'apprécier l'impact et les retombées des actions conduites par Vitagora sur le territoire de Dijon métropole et auprès des entreprises adhérentes qui y sont implantées. Ce rapport d'activité territorialisé sera complété d'un rapport d'études dont le sujet d'approfondissement d'intérêt métropolitain sera convenu ensemble.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par Dijon métropole à l'animation de l'association Vitagora, et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement (Tableau financier en annexe)

L'association Vitagora fonctionne à hauteur environ de 50% grâce aux cotisations de ses membres et aux prestations de services. Elle se donne l'objectif d'augmenter la vente de prestations de services en financement privé sur la partie innovation pour les prochaines années ce qui aura pour effet d'augmenter le travail en réseau, tout en allégeant le niveau de soutien de Dijon métropole de manière progressive sur les 3 prochaines années.

Dijon Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de :

- 130 000 € au titre du fonctionnement de l'association Vitagora pour l'année 2025
- 130 000 € au titre du fonctionnement de l'association Vitagora pour l'année 2026
- 130 000 € au titre du fonctionnement de l'association Vitagora pour l'année 2027

Article 3 : Modalités de versement de la subvention métropolitaine

Chaque année, notifiée dans cette convention :

- un acompte de 50 % sera versé au vu du programme et du budget prévisionnel
- le solde de 50 % sera versé au vu des justificatifs techniques et financiers

En cas de non-respect des règles de financement énoncées à l'article 2, Dijon métropole se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association chaque année, et ce dans la limite du montant maximum prévu.

Les acomptes seront versés sur demande écrite de l'association Vitagora.

Les sommes seront versées au compte ouvert par Vitagora, qui transmettra à cet effet à Dijon métropole, un relevé d'identité bancaire.

Article 4 : engagements du bénéficiaire

L'association Vitagora s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

- Il sera demandé à Vitagora de produire un compte rendu semestriel d'avancement des actions et dans un délai de six mois à l'issue de chaque année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier ;
- Vitagora s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par Dijon métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- Vitagora prendra l'initiative de proposer les objectifs et le contenu des actions de l'année N+1 dès septembre de l'année N ;
- Vitagora s'engage à apposer le logo de Dijon métropole sur tous les supports de communication élaborés et diffusés par Vitagora ;
- Vitagora s'engage à informer et inviter des élus référents de Dijon métropole à toutes les manifestations organisées par Vitagora (réunions de réseau, événements, accueils de délégations, etc.) ;
- Deux réunions de travail/an seront organisées : l'une au 2^{ème} trimestre de l'année N pour le compte rendu d'exécution de la convention de l'année N-1 et ajuster le déroulement du programme en cours, l'autre au 4^{ème} trimestre de l'année N pour préparer le programme de l'année N+1.

Article 5 : Reversement - Résiliation

Dijon métropole se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non-respect des conditions fixées par la présente convention, par Vitagora.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 6 : Durée de la convention-cadre

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par le représentant de Dijon métropole. Elle pourra être modifiée par avenant annuel.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux, à Dijon, le

Pour Dijon métropole
Le Président

Pour Vitagora
Le Président

François REBSAMEN

Oisin MORRIN

ANNEXES : actions proposées pour 2026

1) IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS D'ENTREPRISES CREATEURS DE VALEUR

L'Association Vitagora, labellisée Pôle de Compétitivité, a pour mission d'accompagner les entreprises et les laboratoires académiques dans leurs projets d'innovation, centrés sur la thématique de l'alimentation durable au service du bien-être des citoyens/consommateurs. Grâce à son savoir-faire en ingénierie de projets innovants, et à l'ensemble des services développés au profit de la croissance de ses membres, Vitagora s'est imposé comme un acteur de référence à l'échelle régionale, nationale et européenne. En poursuivant son développement international, Vitagora permet à ses membres et ses partenaires de bénéficier d'un réseau dense et qualifié pour développer des projets à forte valeur ajoutée.

Actions 2026 – Activité Pôle de compétitivité Vitagora

- **Animation du réseau via l'offre InnoLab Vitagora :**
En 2026, Vitagora renforcera l'animation de son réseau grâce à des **groupes de travail thématiques** alignés sur les enjeux stratégiques de la filière agroalimentaire et les expertises académiques et industrielles du territoire dijonnais. Les thématiques incluront notamment :
 - Produits microbiens et fermentation (en synergie avec le HUB Alimentation du PUI BFC)
 - Nutrition et alimentation des seniors,
 - Intelligence artificielle appliquée à l'agroalimentaire (*une réflexion sur ce sujet sera, entre autres, menée avec Guillaume FENCE de Dijon Métropole*)L'objectif : **accélérer les mises en relation qualifiées**, une action plébiscitée par nos membres.
- **Ingénierie et financement de projets :**
Vitagora poursuivra son rôle d'**architecte de projets collaboratifs et individuels**, en assurant le **fléchage des financements** pour les initiatives portées par ses adhérents.
- **Accompagnement industriel et performance :**
Vitagora continuera à **sensibiliser et accompagner ses membres** dans la modernisation de leurs outils industriels et dans l'adaptation aux attentes des consommateurs.
 - Organisation régulière de **rendez-vous personnalisés** avec les entreprises agroalimentaires pour :
 - Identifier les leviers de performance,
 - Accéder aux programmes de financement,
 - Redéfinir l'organisation interne ou le modèle d'affaires si nécessaire.
- **Prospection et croissance du réseau :**
Objectif : **+3 % d'adhésion en 2026**, via une prospection ciblée d'entreprises et de partenaires stratégiques.
- **Veille et candidatures sur appels à projets :**
Montage de dossiers sur les **programmes européens et nationaux** liés à la **transition alimentaire**, intégrant les dimensions numériques, écologiques et durables.
- **Événements territoriaux et notoriété scientifique :**
Organisation ou coorganisation d'au moins **deux événements majeurs par an** (dont « **Vitagora Impulse** » en avril 2026, au stade Gaston-Gérard, à Dijon, et les assises de la transition alimentaire en septembre 2026) pour renforcer la visibilité du **pôle de recherche et d'innovation alimentaire de Dijon Métropole**.
- **Implication dans les projets métropolitains :**
Vitagora participera activement aux initiatives de Dijon Métropole en France et à l'international (salons, délégations) et soutiendra les projets structurants en lien avec ses partenaires DECA BFC, Agence Dijon Bourgogne Invest, AgrOnov...

- **Collaboration avec Dijon métropole :**
Participation aux **instances stratégiques** : groupes de travail, comités des financeurs, comités de pilotage impliquant les services métropolitains et la Région BFC.
- **Présence sur les grands salons :**
Vitagora sera présent sur les événements majeurs de la filière, dont le **SIAL du 17 au 21 octobre 2026**, **Le CFIA de Rennes du 10 au 12 mars 2026**, **Le Food Ingrédient Europe 2026...**

Moyens mis en œuvre :

- Organisation et lien institutionnel, gestion de projet, organisation d'événement.
- Charges de fonctionnement : frais de réception, frais de salons, frais de colloque, relations presse, communication, la location immobilière (loyers et charges) et mobilière (véhicule de service, logiciels informatiques), intervenants extérieurs.

Résultats attendus 2026

1) Projets d'innovation impliquant des acteurs de la métropole

- **Résultat attendu** : Développement de projets collaboratifs et individuels associant des entreprises, laboratoires et institutions du territoire de Dijon Métropole.
- **Objectifs 2026** :
 - 10–12 projets d'innovation accompagnés, dont 5 collaboratifs.
 - ≥80 % des projets impliquent au moins un acteur métropolitain.
- **Indicateurs** : nombre de projets, part d'acteurs métropolitains, montants de financements sécurisés.
- **Livrables** : Revue de projets 2026 et tableau de bord trimestriel.

2) Participation effective de Vitagora aux projets métropolitains

- **Résultat attendu** : Implication dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre des projets de Dijon Métropole, principalement lors des assises de la transition alimentaire, avec l'organisation et l'animation d'un table ronde.

3) Compte rendu 2026

- Compte rendu (2-4 pages) des résultats obtenus en 2026 pour les acteurs privés et publics situés dans le territoire de Dijon métropole

4) Revue de projets 2026 – sujets traités et débouchés

- **Contenu** :
 - Fiches projets standardisées (objectif, consortium, TRL, budget).
 - Thématiques : microbiens, IA & data, nutrition seniors, emballages durables, sobriété énergétique.
 - Débouchés : nouveaux marchés, transferts technologiques, POC/pilotes, dépôts PI.
- **Livable** : Revue de projets de l'année 2026 + une revue synthétique de l'ensemble des projets labellisés depuis 20 ans par Vitagora.

Indicateurs :

- Nombre de membres et d'adhérents à Vitagora (avec % d'augmentation annuel communiqué) et focus sur le territoire métropolitain
- Nombre de projets développés avec focus sur les projets impliquant des acteurs métropolitains.
- Nombre d'événements d'animation du réseau tenus sur le territoire de Dijon Métropole et à l'étranger

2) CONTRIBUTION A L'IMPLANTATION ET AU DEVELOPPEMENT DES START-UPS DE L'AGRIFOODTECH SUR LE TERRITOIRE DE DIJON METROPOLE

Dans un environnement national marqué par une **forte concurrence interterritoriale** pour attirer et retenir les **entreprises innovantes**, **Dijon Métropole** dispose d'atouts majeurs pour conforter sa position dans le domaine de l'**AgriFoodTech**.

L'action conduite par **Vitagora** s'inscrit en cohérence avec les **priorités métropolitaines** en matière d'**innovation**, d'**emploi qualifié** et d'**alimentation durable**.

Les objectifs principaux sont :

- **Favoriser l'implantation et la pérennisation** des start-ups AgFoodTech sur le territoire dijonnais.
- **Structurer un écosystème local attractif** fédérant acteurs économiques, académiques et institutionnels autour de la **transition alimentaire**.

Programme d'actions 2026

1. Coordination et animation du réseau national FoodTech France

Vitagora poursuivra la **coordination nationale** du réseau **FoodTech® France**, en collaboration avec les autres territoires d'innovation nationaux.

- **Identification de projets entrepreneuriaux** à fort potentiel, susceptibles de rejoindre l'écosystème métropolitain.
- **Co-organisation du FoodTech Show le 5 février 2026, dans les locaux du Village by CA Paris**, évènement national permettant de détecter des start-ups (sous forme de pitch) et de leur présenter les **opportunités d'implantation** offertes par Dijon Métropole (espaces d'accueil, financements, partenariats industriels).
- **Mise en relation** avec les acteurs du développement économique (**Dijon Bourgogne Invest, DECA BFC, Village by CA**) pour faciliter le **parcours résidentiel** des start-ups sur le territoire.

2. Renforcement des synergies territoriales avec les structures d'incubation

En partenariat avec l'incubateur **DECA BFC**, Vitagora participera aux **comités de sélection** et de **suivi des projets** accompagnés. Cette coopération visera à orienter les start-ups prometteuses vers un **parcours d'implantation locale durable**, combinant incubation, financement et développement industriel.

3. Déploiement d'un programme d'attractivité et d'expérimentation

- **"On mange quoi demain"** en partenariat avec **Dijon Métropole**, dans le cadre de Show les Papilles. L'évènement rassemblera **start-ups, entreprises, consommateurs et chercheurs** autour du thème de l'**alimentation durable du futur**.
- **AgriFoodChallenge**, concours européen d'innovation agroalimentaire.

4. Soutien à la croissance des entreprises locales

Vitagora mobilisera ses **services d'accompagnement** (développement de produits, accès aux marchés, partenariats R&D, levées de fonds, appui international) afin de soutenir les **phases de scale-up** des jeunes entreprises déjà présentes sur le territoire.

5. Organisation de la Convention d'affaires Vitagora :

Programmée le **2 avril 2026 à Dijon**, en partenariat avec **Dijon Métropole** et **Dijon Bourgogne Invest**, cette **convention d'affaires** facilitera la **mise en réseau** entre start-ups, grandes entreprises et investisseurs, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement.

Moyens mobilisés

- **Programme d'accompagnement sélectif** : une quinzaine de start-ups seront accompagnées parmi une cinquantaine de projets identifiés et qualifiés.
- **Dispositif participatif de suggestions** : recueil des idées et initiatives d'acteurs publics et privés pour renforcer l'accueil et le soutien aux entreprises innovantes (mentorat, expérimentation, mutualisation d'espaces, soutien financier).
- **Valorisation numérique** de la dynamique AgriFoodTech à travers les canaux de communication de **Vi-tagora** et de **Dijon Métropole**.

Résultats attendus

- **Augmentation du nombre de start-ups implantées** sur le territoire de Dijon Métropole.
- **Renforcement de la notoriété** métropolitaine à l'échelle nationale et européenne sur la thématique **AgriFoodTech**.
- **Ancrage durable** des entreprises innovantes dans le tissu économique local.
- **Développement des collaborations** entre start-ups, acteurs industriels, académiques et institutions territoriales.

Indicateurs de suivi

- **Nombre de start-ups accompagnées ou implantées** sur le territoire.
- **Nombre de participants** aux événements et actions d'attractivité.

3) RENFORCER, A L'ECHELLE INTERNATIONALE, LE POSITIONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DE DIJON METROPOLE

Dijon Métropole et Vitagora disposent d'un écosystème agroalimentaire et AgriFoodTech reconnu, avec des partenariats internationaux consolidés depuis plus de dix ans. L'objectif 2026 est double :

- Accroître la visibilité internationale de Dijon Métropole comme hub d'innovation alimentaire.
- Faciliter l'accès des entreprises locales aux marchés mondiaux et attirer des investissements étrangers.

1. Développement de partenariats internationaux structurants

- Renforcement des alliances existantes (ex. Kumamoto, Japon) et extension vers zones stratégiques : Asie, Canada, Europe du Nord, Afrique de l'Ouest
- Mise en place de **programmes bilatéraux d'innovation** (cf. MoU NARO-Dijon Métropole), et plus particulièrement le symposium franco-japonais

2. Accélération des projets européens et internationaux

- **Urban Food** : Dijon Métropole et Vitagora s'impliqueront dans ce projet européen (si retenu) visant à développer des solutions innovantes pour la **transition alimentaire en milieu urbain** (circuits courts, logistique durable, IA pour la planification alimentaire).
 - Objectifs :
 - Positionner Dijon comme **territoire pilote** pour tester des solutions Urban Food.
 - Impliquer entreprises locales, start-ups et laboratoires dans les **work packages** liés à la durabilité et à la digitalisation.
 - Valoriser les résultats pour renforcer la notoriété de Dijon Métropole.
- Veille proactive sur les appels Horizon Europe et France 2030.

Moyens mis en œuvre

- Participation aux missions internationales de Dijon Métropole.
- Co-organisation d'événements internationaux à Dijon.
- Communication multilingue (site web, brochures, vidéos).
- Mobilisation des réseaux diplomatiques et agences d'attractivité.

Résultats attendus

- Implantation d'au moins une entreprise étrangère sur le territoire métropolitain
- Augmentation des échanges économiques internationaux et des cofinancements européens.

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets européens impliquant Vitagora et/ou Dijon Métropole
- Nombre d'événements internationaux organisés à Dijon
- Nombre d'entreprises étrangères implantées
- Montants des cofinancements obtenus via projets européens

BUDGET 2025 -2027

COMPTE DE RESULTAT CHARGES	Budget prévisionnel 2025-2027	COMPTE DE RESULTAT PRODUITS	Budget prévisionnel 2025-2027
60 Achats	241 500	706-7-708 Facturations Diverses	1 440 000
61 Services extérieurs	229 500	74 Contribution collectivités+état dont Dijon Métropole	3 660 000 390 000
62 Autres charges externes	2 724 000	75 Cotisations Adhérents + Partenaires	2 400 000
623-625 Missions internationales	90 000		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	210 000		
64 Charges de personnel	3 915 000		
68 Amortissements des immobilisations	90 000		
Total des charges	7 500 000	Total des Produits	7 500 000

Répartition prévisionnelle de la subvention de Dijon Métropole entre les 3 fiches actions couvertes par la convention :

	2025	2026	2027
Actions innovation	40 000	40 000	40 000
Actions AgriFoodTech	70 000	70 000	70 000
Actions internationale	20 000	20 000	20 000
TOTAL	130 000	130 000	130 000